

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°31 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016 A 20 H

Date de la convocation : 18 novembre 2016.

L'an deux mil seize, le vingt-cinq novembre à 20 heures le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme Maryse PAGNIER, MM. Guy MIOT et Louis GIROD Adjoints
M. Laurent CLAUDET, Conseiller délégué
Mme Corinne GARNIER, Mme Jennifer BRESSAND Conseillères municipales
MM. Hervé DECREUSE, Fabien VIEILLE-MECET Conseillers Municipaux.

Excusés : MM. Luca CURTENELLE, et Mickaël POURNY Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 31 :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance n° 30 du 28/10**
- 2. Administration générale**
 - Renouvellement du contrat de la secrétaire
 - Point sur la dernière réunion communautaire.
 - Taxe d'aménagement : proposition de l'administration
 - CFD : Modification statutaire avec composition du conseil communautaire (reprise de la délibération du 02 septembre)
- 3. Bâtiments communaux**
 - Tarifs 2017 des salles communales
 - Eglise : point sur le dossier
- 4. Eau – Assainissement**
 - Nouveau château d'eau : point sur les travaux et les subventions
- 5. Bois et forêts**
 - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes 2017
 - Projets de travaux forestiers 2017
 - Projet d'acquisition forestière
- 6. Informations diverses : Visite des Monts de Joux le 3 décembre**

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 30 du 28 Octobre 2016

Sans opposition ni commentaire, le compte rendu est approuvé

2. Administration générale

- Renouvellement du contrat de la secrétaire

Le contrat est renouvelé pour une période d'un an. La convention de mise à disposition à la commune de Frasne pour une durée de 10 h par semaine est maintenue mais les jours de présence à Frasne sont modifiés. Mélanie est désormais présente à la mairie de Frasne en matinée les lundis, mardis et jeudi. La convention devra être corrigée en conséquence.

- Point sur la dernière réunion communautaire.

Le point est fait avec le compte-rendu du dernier Conseil Communautaire. Le Maire précise qu'à l'avenir un point rapide sera fait systématiquement car il n'y a plus que 2 délégués titulaires qui assistent aux réunions communautaires et il n'y a plus de suppléants pour les communes qui ont au moins 2 délégués

- Taxe d'aménagement : proposition de l'administration

L'administration fiscale a transmis dernièrement une circulaire sur la Taxe d'Aménagement (ex Taxe Locale d'Equipement) et sur son mode de calcul. Ce document est joint en annexe. Elle propose aux communes de modifier le taux communal (qui est actuellement de 2 % à Bannans selon la délibération du 28 octobre 2011) et d'instituer des exonérations pour constructions avec prêt à taux zéro renforcé et abris de jardins soumis à déclaration préalable. L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide de maintenir sa délibération d'origine au taux de 2 % (Délibération du 28/10/2011 jointe en annexe).

- CFD : Modification statutaire avec composition du conseil communautaire

Le Maire précise que certaines communes de la CFD n'ont pas joint les nouveaux statuts à leur délibération d'acceptation (Bannans les avait joints) et qu'il est nécessaire que toutes les communes de la CFD délibèrent à nouveau afin que toutes les délibérations correspondent à peu près à une même date. Le Conseil Municipal ayant délibéré sur le sujet le 2 septembre 2016 décide de suivre les recommandations de la Sous-préfecture et approuve une nouvelle fois le projet de statuts entériné par le conseil de communauté le 12 juillet 2016.

Concernant la composition du Conseil Communautaire, le Maire informe les élus que la composition actuelle a été votée en 2014 lors de l'installation du dernier conseil communautaire, selon l'accord local proposé par la Loi 2015-264 du 9 mars 2015. A présent, il est nécessaire de suivre la même loi et de supprimer cet accord local puisque la composition de certains conseils municipaux a évolué. Avec cette suppression de l'accord local le nombre de conseillers communautaires serait de 26 contre 27 actuellement mais avec une répartition totalement différente. Celle-ci ferait perdre un délégué aux communes de Bannans, Courvières et Dompierre. Ces 3 communes n'auraient alors plus qu'un seul délégué, Frasne et la Rivière en auraient un de plus c'est à dire 8 et 4, Vaux et Chantegrue 3, les autres communes en conserveraient 2. Aussi, et compte tenu de ces données le Maire, par ailleurs Président de la CFD, a rencontré dernièrement la Sous-préfecture de Pontarlier avec laquelle un accord a été trouvé pour conserver la composition actuelle à 27 délégués. Il était en effet inconcevable pour le président de la CFD de supprimer des délégués qui ont rempli leur tâche sans faillir à leurs obligations.

3. Bâtiments communaux

- Tarifs 2017 des salles communales.

Le tarif des prix de l'électricité sera revu en décembre avec une hausse probable conformément au tarif EDF. Le Maire rappelle aux élus que lors des réunions du 4 décembre 2015 et 2 septembre 2016 le sujet des locations préférentielles aux habitants du village a été évoqué.

En effet, des doutes sur la sincérité des locations dites « extérieures » ont fait naître l'idée de ne faire qu'un seul tarif. Le conseil municipal n'ayant pas de solution adaptée au problème, il a été décidé en décembre 2015 d'observer plus attentivement les pratiques sur un délai d'environ 6 mois. En septembre 2016 il a été constaté qu'il n'y avait quasiment plus de locations dites « extérieures » et que celles-ci étaient déguisées en locations « village ». A partir de ces éléments, la commission ad hoc se réunira prochainement pour proposer les solutions à cette situation.

- Eglise : point sur le dossier

Après ouverture des offres le 20 septembre 2016 et contrôle des prix par l'économiste la commission d'appel d'offres se réunira une nouvelle fois pour l'attribution des lots suivants :

- 1) échafaudage, maçonnerie, pierre de taille, enduits de façades
- 2) charpente, couverture, ferblanterie
- 4) électricité
- Les lots 3 et 5 seront vus ultérieurement puisque le lot 3 serrurerie est déclaré infructueux et sera relancé. Concernant le lot 5 chauffage, conformément aux directives de la DRAC il doit être revu avec un autre procédé que celui qui a fait l'objet de l'appel d'offres par générateur d'air chaud au fioul. (Voir point 4 du compte-rendu de la séance n° 29 du 7 octobre dernier) Il sera également repassé en fonction des consignes du ou des financeurs.

4. Eau – Assainissement

- Nouveau château d'eau : point sur les travaux et les subventions

Les travaux sont actuellement arrêtés puisqu'ils ne concernent plus que les finitions. Les étanchéités des réservoirs ont été effectuées et après une minime réparation du réservoir n°1 les tests ont été réalisés sur le réservoir n° 2 et ont donné entière satisfaction. A présent il va rester le raccordement des conduites d'adduction et de distribution à la chambre des vannes, le remblaiement, la réalisation de la conduite de distribution « Sainte Colombe » de la chambre des vannes au bord de voirie.

Concernant les subventions et conformément aux affirmations du Conseil départemental, le dossier a été analysé par la commission thématique le 2 novembre et par la commission permanente le 7 novembre. Le taux général attribué est de 30 % sur l'ensemble du projet, c'est-à-dire 231 000 € sur un montant global de 770 000 €. Le Conseil Municipal se réjouit de la bonne nouvelle. Le Maire expose qu'il a reçu les notifications et que sans tarder il a demandé le versement de 80 % d'un montant de 189 000 € incluant les travaux réalisés à ce jour.

5. Bois et forêts

- Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes 2017.

Le Conseil approuve l'état d'assiette des coupes 2017 dans sa totalité sur les unités de gestion L, M, R, et D. Les chablis seront vendus sur pied à la mesure. Le Conseil souhaite néanmoins une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant. Les produits de faible valeur seront vendus selon les procédures de l'ONF sur les parcelles L, M, D.

Le volume total prévisionnel des coupes est d'environ 380 m³.

- Projets de travaux forestiers 2017

Ce point sera validé et vu au conseil de décembre.

- Projet d'acquisition forestière

Monsieur Louis BAUDOZ domicilié à Ornans a proposé à la commune une parcelle forestière de 0,505 ha qui jouxte la commune au niveau de la languette de la parcelle H au prix de 1 700 €.

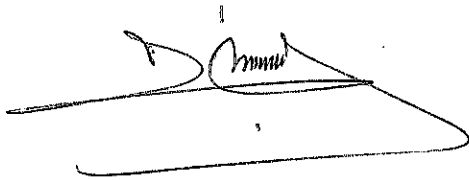
Compte-tenu du prix qui semble raisonnable le Conseil, à l'unanimité des présents, donne son accord pour cette acquisition et confère au Maire tout pouvoir à l'effet de signer les documents se rapportant à cet achat.

6. Informations diverses : Visite des Monts de Joux le 3 décembre

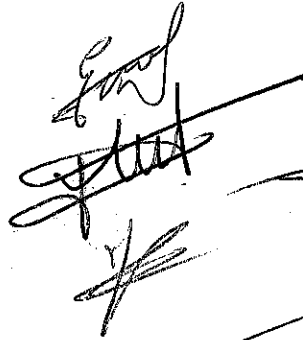
Le Maire rappelle aux élus la visite organisée samedi 3 décembre d'abord à la coopérative puis au réservoir en construction et enfin au puits qui alimente la coopérative.

La séance est levée à 23h30

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. M...', written over a horizontal line.

Les Adjoint

Three handwritten signatures in black ink, written over horizontal lines.

Les Conseillers Municipaux

Five handwritten signatures in black ink, written over horizontal lines.